

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 22 mai 2023**  
~~~~~

MARCHÉ D'ENQUÊTE DE DOTATION
ET LIVRAISON DE BACS DE GESTION DE DÉCHETS MÉNAGERS
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 mai 2023 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 11 mai 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Francis RICARD suppléant de Mme Véronique NEIL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Olivier SERVEL à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Christine SANCHEZ à M. Henry MARTINEZ.

Excusés

Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, Mme Béatrice FERNANDO, M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 41	Votants : 42	Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 1
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 et R. 2113-4 à R. 2113-6 ;

VU le Code général des collectivités territoriales en particulier son article L1414-2 ;

VU l'arrêté n°2021-I-439 du 3 mai 2021 approuvant les derniers statuts de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et plus particulièrement l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15/05/2023 ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a procédé au lancement d'un appel d'offres relatif à une « Enquête de dotation, de livraison de conteneurs et de badges, reprise de conteneurs en vue de l'évolution de la collecte sélective des emballages ménagers et intégration des données dans la solution de gestion des utilisateurs du service déchets ménagers de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault »,

CONSIDERANT qu'en regard au montant prévisionnel de cette prestation, la procédure de passation retenue a été celle d'un appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord cadre à bons de commande, pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois (soit 4 ans maximum au total) en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14, et R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la procédure, la CAO du 15/05/2023 a décidé d'attribuer le marché à la société CONTENUR,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés avec une voix ne prend pas part au vote,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre relatif à « l'Enquête de dotation, de livraison de conteneurs et de badges, reprise de conteneurs en vue de l'évolution de la collecte sélective des emballages ménagers et intégration des données dans la solution de gestion des utilisateurs du service déchets ménagers de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault » pour un montant maximum de 600 000 € HT sur la durée totale du marché,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce marché.

Transmission au Représentant de l'État

N° 3170

Publication le 23 mai 2023

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 23 mai 2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20230522-12246-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ